

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
GOL IKO**

---

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 7 novembre 2015, à 9 h à l'édifice municipal, 6201 chemin de l'Île**

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Carol Caron et Léonce Tremblay et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 03.

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution numéro 15.11.07.01**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte l'ordre du jour avec la modification suivante : ajout point 10.9 Renouvellement du service internet KR partagé.

**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2015

**Résolution numéro 15.11.07.02**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2015.

**Adoptée à l'unanimité**

5. Suivis au procès-verbal

- Un puits perdu a été réalisé entre la salle communautaire et le presbytère pour y déverser l'eau pluviale drainée autour de la salle communautaire, sans aucun frais supplémentaire;

- L'autorisation de nettoyage du vide sanitaire de l'École Michaud a été transmise à l'architecte. Le nettoyage a été effectué et l'installation de prises d'air à l'avant et à l'arrière du bâtiment a été réalisé;
- Le renouvellement du prêt pour la niveleuse auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray a été signé et transmis à la Caisse, le 6 octobre ;
- La demande de prêt auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour les travaux de la salle communautaire a été fait le 6 octobre et le document a été signé ;
- Le renouvellement de l'adhésion comme membre de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent a été effectué le 6 octobre ;
- M. Jacques Fraser a accepté l'entente d'achat de balises pour une période de 3 ans au coût de 1,25 \$ la balise, le 2 novembre.

## 6. Rapport du Maire

- Rencontres hebdomadaires avec le directeur général;
- Rencontre du CCU avec Mme Julie Lemieux ;
- Rencontre sur la politique familiale, le 11 octobre ;
- Visites de chantier avec l'architecte et l'ingénieur.

## 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

## 8. Première période de questions

Huit personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens portent sur les sujets suivants :

- L'augmentation du nombre de conseillers;
- L'équité salariale et des avantages sociaux;
- L'inscription des questions posées par les citoyens lors des périodes de questions dans le bulletin municipal;
- Le devis des travaux pour l'entretien des bords de chemins;
- Le déplacement des véhicules du quai de L'Isle-Verte vers l'héliport de Cacouna est à la fin de l'opération du traversier;
- La sensibilisation des citoyens au fonctionnement du Centre de récupération;
- L'organisation du transport collectif par la MRC;
- De l'information sur le Parc côtier Kiskotuk;
- L'accessibilité de la salle communautaire cet hiver.

## 9. Affaires en cours

### 9.1 État des projets d'immobilisation

#### 9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

Une demande de financement auprès de Tourisme-Québec dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec a été déposée le 1<sup>er</sup> octobre et est en analyse. On nous a fait part que

«tout projet soumis dans le cadre de la Stratégie maritime – volet tourisme doit désormais valider auprès du ministère de la Culture et des Communications si le projet est tenu de respecter la Loi du 1%». La direction régionale du ministère de la Culture et des Communications a confirmé que «ce projet est assujéti à la Politique d'intégration des arts à l'architecture. Le montant réservé pour l'oeuvre d'art est de 21 029 \$ et celui des frais afférents est de 3 154\$.» Un chargé de projet entrera en communication avec nous, afin de nous accompagner tout au long du processus d'intégration.

### 9.1.2 Salle communautaire multifonctionnelle

#### .1 Engagement de la Municipalité concernant le projet de restauration de la salle communautaire et de son usage

#### **Résolution numéro 15.11.07.03**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité d'avoir une salle communautaire utilisable toute l'année pour y tenir des activités culturelles, de loisir et d'administration municipale (séances du conseil) ;

**CONSIDÉRANT** les exigences formulées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité (PIQM) dans une lettre du 27 mai 2013 ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay,  
Que le conseil réitère le projet de restauration de l'église en vue d'une conversion du bâtiment en salle communautaire ;  
Que la Municipalité procède en priorité à la mise aux normes du bâtiment pour un usage public ;  
Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;  
Que la Municipalité s'engage à maintenir le principe de neutralité religieuse dans l'opération de la salle communautaire.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.1.3 École Michaud

#### .1 Travaux de décontamination

#### **Résolution numéro 15.11.07.04**

**CONSIDÉRANT** la découverte de moisissure (champignons) sous le plancher du rez-de-chaussée de l'École Michaud lors de l'exécution des travaux dans le bâtiment ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser une analyse de la toxicité de la moisissure ;

**CONSIDÉRANT** les résultats préliminaires de l'analyse d'air en rez-de-chaussée et à l'étage du bâtiment et des recommandations faites par la firme Environex ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être terminés avant le 15 avril 2016 afin de permettre l'aménagement des expositions ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé,  
Que le conseil demande à l'architecte Richard Goulet, des Architectes Goulet et Lebel, de rédiger une directive à l'entrepreneur pour répondre aux recommandations de la firme EnvironneX ;

Que les travaux soient réalisés avant le 15 décembre 2015 ou au plus tard avant le 15 avril 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 9.1.4 Presbytère

##### .1 Acceptation des travaux

#### **Résolution numéro 15.11.07.05**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux au presbytère sont terminés ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement numéro 5 des Architectes Goulet et Lebel ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que la Municipalité paie à Les Constructions de l'Empress la somme de 17 237,89 \$ en paiement final pour les travaux au presbytère.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 9.1.5 Amélioration des infrastructures au site de la station du Phare

.1 Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques pour la réalisation des travaux

#### **Résolution numéro 15.11.07.06**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exigence du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) d'obtenir une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCCC) pour la réalisation des travaux ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron,

Que la Municipalité dépose au MDDELCCC une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux d'infrastructure sur le site de la station du Phare;

Que Denis Cusson, directeur général, soit autorisé à présenter et signer la demande pour et au nom de la Municipalité;

Que la Municipalité paie les frais exigibles de 562 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 9.2 Cession du Phare à la Municipalité

Aucun développement de la part du ministère des Pêches et Océans.

### 9.3 Projet d'aménagement d'un parc et de sentiers dans la forêt aux alentours du Blanc

Comme il a été convenu l'excédent de terre au site de la salle communautaire servira à l'aménagement des sentiers aux alentours du Blanc. La terre sera transportée à l'endroit le plus accessible au camion de la Municipalité. De là, la CPICIV verra à la déposer à l'endroit de son choix.

### 9.4 Mise à jour de la programmation TECQ 2014-18

#### **Résolution numéro 15.11.07.07**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Carol Caron,

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.5 Adoption des dépenses pour la réalisation des travaux réalisés par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

#### **Résolution numéro 15.11.07.08**

**CONSIDÉRANT** le dossier déposé par le directeur général des dépenses encourues pour la réalisation des travaux pour l'amélioration du réseau routier;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay,  
Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration des chemins municipaux pour un montant subventionné de 6 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;  
Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10. Affaires nouvelles

##### 10.1 Discours du maire sur la situation financière de la Municipalité

M. Léopold Fraser fait la présentation de la situation financière de la Municipalité en 2015.

##### 10.2 Avis de motion pour le dépôt du règlement sur le budget

#### **Résolution numéro 15.11.07.09**

Avis de motion est **donné par M. Charles Méthé**, en vue de l'adoption d'un règlement ayant pour objet les prévisions des dépenses et de revenus pour l'exercice 2016, l'adoption du taux de taxe générale, de la taxe des vidanges, du taux de la taxe spéciale sur l'emprunt pour l'acquisition de véhicules municipaux, des frais de retard, des intérêts annuels et du plan triennal d'immobilisations.

##### 10.3 Résolution pour déterminer la date pour le dépôt du budget

#### **Résolution numéro 15.11.07.10**

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Carol Carol, que le conseil tienne une séance extraordinaire pour l'adoption du *Règlement numéro 154 : Règlement sur le budget 2016*, le samedi 12 décembre 2015 à 9 h 00 au bureau municipal lors d'une séance extraordinaire.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 10.4 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour 2016

#### **Résolution numéro 15.11.07.11**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay,  
QUE le conseil adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le samedi et qui débiteront aux heures indiquées :

Le 16 janvier à 9 h 00  
Le 6 février à 9 h 00  
Le 5 mars à 9 h 00  
Le 2 avril à 9 h 00  
Le 7 mai à 9 h 00  
Le 4 juin à 9 h 00  
Le 2 juillet à 9 h 00  
Le 6 août à 9 h 00  
Le 3 septembre à 9 h 00  
Le 1er octobre à 9 h 00  
Le 5 novembre à 9 h 00  
Le 3 décembre à 9 h 00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

### 10.5 Prolongement de l'entente pour la construction et l'entretien du pont de glace pour 2016

#### **Résolution numéro 15.11.07.12**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente avec M. Jacques Fraser pour la construction et l'entretien du pont de glace est arrivée à son terme;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette entente la Municipalité peut demander une prolongation d'un an à l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jaques Fraser consent à la prolongation de l'entente pour un an;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil accepte la prolongation de l'entente avec M. Jacques Fraser pour la construction et l'entretien du pont de glace pour une période d'un an selon les mêmes modalités que celles établies dans la dite-entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### 10.6 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le rétablissement du nombre de conseillers municipaux à 6

#### **Résolution numéro 15.11.07.13**

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de conseillers a été réduit en 1999, à la demande du conseil municipal, en raison de la difficulté à combler les postes;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dernières années, la population a démontré un grand intérêt à l'administration municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs membres du conseil ont des réserves sur l'augmentation du nombre de conseillers ;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun de consulter les citoyens sur la question avant que le conseil ne prenne une décision à ce sujet;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, que le conseil demande au directeur général d'analyser et de soumettre au conseil un processus de consultation auprès de la population.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.7 Appui à la municipalité de L'Isle-Verte dans ses démarches pour la réfection du tronçon de la rue du Quai menant au quai de L'Isle-Verte*

#### **Résolution numéro 15.11.07.14**

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de désuétude dont est l'objet la section de la Rue du Quai à L'Isle-Verte, plus particulièrement le secteur entre les résidences et les infrastructures du quai;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit de la voie d'accès principal permettant aux résidents, visiteurs et entrepreneurs d'utiliser le service du traversier;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'une telle route tant pour les résidents de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs que pour la Société des Traversiers du Québec, Pêches et Océans Canada, la Société Inter-Rives de l'Île Verte et le Service canadien de la Faune;

**CONSIDÉRANT** le refus du ministère des Transports du Québec de revoir le rôle prépondérant de cette route à titre de desserte principale pour l'Île Verte;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation de cette route dans son état actuel présente des risques forts élevés et une responsabilité qu'à elle seule la municipalité de L'Isle-Verte ne peut assumer;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs appuie la municipalité de L'Isle-Verte dans les démarches qu'elle entreprend dans le cadre de différents programmes gouvernementaux ainsi qu'auprès des instances politiques afin que soient priorisés les travaux de réfection de cette section de la Rue du Quai à L'Isle-Verte.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.8 Application du rapport Perrault sur l'allègement des redditions de compte exigées des municipalités*

#### **Résolution numéro 15.11.07.15**

**Attendu que** le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose une reddition de comptes fondée sur les principes de l'imputabilité des élus municipaux envers les citoyens et la saine gestion des fonds publics;

**Attendu que** le premier ministre du Québec, dans son discours d'ouverture de la 1<sup>re</sup> session de la 41<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale du Québec le 21 mai 2014, déclarait « Nous désirons refonder le partenariat entre Québec et les municipalités, bannir le terme « créature » et envisager l'avenir sur la base de deux ordres de gouvernement qui ont leurs responsabilités propres et qui travaillent ensemble au service du même contribuable;

**Attendu que** le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a créé le Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités et nommé à sa tête M. Jean Perrault, ex-maire de Sherbrooke et ex-président de l'UMQ;

**Attendu que** le mandat du Groupe de travail consistait à faire l'inventaire des redditions de comptes des municipalités envers le gouvernement présentant une lourdeur administrative et à formuler des recommandations pour les simplifier, les regrouper ou les alléger;

**Attendu que** le Groupe de travail a effectué une vaste consultation auprès de 400 élus et gestionnaires municipaux de toutes les régions du Québec;

**Attendu que** les recommandations du rapport « *Faire confiance* », basées sur la transparence, l'imputabilité, l'efficacité et l'efficience s'inscrivent dans la volonté de redéfinir la relation entre le gouvernement du Québec et les municipalités et de reconnaître celles-ci comme de véritables gouvernements;

**Attendu que** les municipalités québécoises consacrent près de 2,5 millions d'heures à répondre aux exigences diverses des ministères et des organismes municipaux et une très large partie de ces heures pourrait être consacrée plutôt au bénéfice des citoyens;

**Attendu que** l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, propose de mettre en place une politique visant à alléger les procédures de reddition de comptes des municipalités au gouvernement tout en assurant la cohérence des exigences gouvernementales aux municipalités;

**Attendu qu'** il est urgent d'alléger et de simplifier la reddition de comptes des municipalités envers le gouvernement pour s'assurer que chaque dollar soit investi dans l'amélioration des services;

Il est **proposé par M. Charles Méthé** et appuyé par Mme Louise Newbury,

**QUE** le gouvernement du Québec mette en œuvre dès maintenant l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.9 Renouveau du service internet KR partagé*

### **Résolution numéro 15.11.07.16**

**CONSIDÉRANT** la désuétude des équipements ;

**CONSIDÉRANT** l'incapacité financière de la Municipalité pour faire la mise à niveau technologique pour permettre un service de type Haute vitesse ;

**CONSIDÉRANT** la perte d'abonnés d'année en année ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de services alternatifs ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ne renouvelle pas l'entente de service internet KR partagé au terme de la présente entente, soit le 22 mai 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

## 11. Urbanisme

### 11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme

Aucun rapport

#### **Résolution numéro 15.11.07.17**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil nomme Mme Louise Newbury comme représentante de la Municipalité au Comité consultatif d'urbanisme.

#### **Résolution numéro 15.11.07.18**

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, que la proposition soit déposée pour discussion en séance de travail.

**Adoptée à l'unanimité**

## 12. Rapport des comités (représentants municipaux)

### 12.1 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

#### 12.1.1 Transport collectif

#### **Résolution numéro 15.11.07.19**

**CONSIDÉRANT** les appuis reçus au financement du projet de transport collectif touristique par véhicule électrique;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Corporation de développement et de gestion touristique de tenter une expérience pilote de gestion du service de transport touristique pour l'année 2016 ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury, que la Municipalité signifie à la Société Inter-Rives de l'Île-Verte son intérêt pour l'acquisition de leur véhicule électrique.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution numéro 15.11.07.20**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Corporation de développement et de gestion touristique de tenter une expérience pilote de gestion du service de transport touristique pour l'année 2016 ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury, que le conseil donne le mandat à la Corporation de développement et de gestion touristique de réaliser un projet pilote de navette touristique à l'été 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

12.1.2 Acquisition du lot 32, Parc du Portage

**Résolution numéro 15.11.07.21**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité par l'intermédiaire de la Corporation de développement et de gestion touristique occupe le lot 32, un terrain sans propriétaire, en l'ayant aménagé en parc depuis 10 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut demander au tribunal compétent la reconnaissance de la propriété ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, que la Municipalité entreprenne le processus juridique d'acquisition du lot 32, identifié Parc du Portage.

**Adoptée à l'unanimité**

12.2 Société Inter-Rives – Charles Méthé

- Il y a eu une rencontre du conseil d'administration, il y a deux semaines. Une autre rencontre aura lieu à la fin du mois;
- Les revenus de billetterie ont dépassé les coûts du contrat. L'augmentation de l'achalandage est due à l'utilisation locale;
- Le taux de satisfaction du travail du personnel sur le traversier est très élevé, il y a une bonne contribution de l'équipage.

12.3 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

Il y aura une réunion du conseil d'administration cet après-midi. Il sera question du rapport d'activité et du budget pour 2016.

12.4 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léonce Tremblay

- Mme Lyne Boyer a déposé aux membres du conseil son rapport sur la bibliothèque.
- La fête de l'automne a bien fonctionné avec une participation de 60 à 70 personnes. M. Tremblay remercie les membres du conseil d'administration pour leur travail.

12.5 Affaires familiales et des aînés – Léopold Fraser

Les membres de la Commission travaillent sur le questionnaire qui sera transmis à la population dans le cadre de la mise à jour de la politique familiale intergénérationnelle. Il y a eu des rencontres de travail et une rencontre de la Commission des familles et des aînés.

12.5.1 Demande de financement pour faire la mise à jour de la démarche MADA

### **Résolution numéro 15.11.07.22**

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche MADA ainsi que son plan d'action triennale 2011-2013 ont été adoptée en mai 2011 dans le cadre de la Politique familiale intergénérationnelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir les éléments de la démarche MADA ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains éléments du plan d'action peuvent être inscrits dans l'exercice municipal proprement dit;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action de la démarche MADA est toujours pertinent, mais qu'il est nécessaire d'avoir un regard critique sur ce qui a été fait, afin de mieux conjuguer les efforts sur l'atteinte des objectifs priorisées;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de mise à jour de la démarche MADA peut faire l'objet d'une subvention du ministère de la Famille et des Aînées (MFA) au niveau de 70 % des coûts du projet;

En conséquence,

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury,

Que la Municipalité effectue une demande au MFA afin d'obtenir un soutien financier, visant la mise à jour de sa démarche MADA, qui sera incluse dans sa Politique familiale intergénérationnelle en cours de révision ;

Que Denis Cusson, directeur général et secrétaire trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à ce sujet.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 12.6 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron

Un exercice avec le personnel du traversier a eu lieu de 15 octobre. L'exercice s'est bien déroulé, il a permis à de nouvelles personnes de se familiariser avec le processus d'intervention.

### **Résolution numéro 15.11.07.23**

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, que le conseil mandate le comité de sécurité incendie pour revoir le règlement sur la prévention des incendie.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution numéro 15.11.07.24**

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, que le conseil établisse une procédure de nomination des personnes agissant comme premiers répondants en incendie.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 12.7 Comité inter-municipal sur la signalisation touristique – Charles Méthé

- Un bilan a été fait de la campagne de signalisation.
- Certaines affiches seront refaites. La question du budget disponible sera transmise au comité.

#### 12.8 Parc côtier Kiskotuk – Charles Méthé

Pas de rapport.

#### 13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

#### 14. Trésorerie

##### 14.1 Dépôt du rapport semestriel

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport semestriel. Il prévoit que l'année se terminera avec des revenus qui combleront les dépenses.

##### 14.2 Dépôt du Rapport sur la perception des taxes 2015

#### **Résolution numéro 15.11.07.25**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, et le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;

**CONSIDÉRANT** que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales :

Anne Bérubé (3901, chemin de l'Île)	1 087,76 \$
Charles Méthé (3902, chemin de l'Île)	1 470,71 \$
Grégoire Huard (3103, chemin de l'Île)	777,07 \$
Pour un total de :	3 335,54 \$

**Adoptée à l'unanimité**

##### 14.3 Adoption des comptes du mois

#### **Résolution numéro 15.11.07.26**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que les comptes présentés à ce jour au montant total de 269 073,72 \$ soient adoptés tels que présentés. Les salaires représentent 11 313,49 \$ du montant total.

**Adoptée à l'unanimité**

### 15. Deuxième période de questions

Sept personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens portent sur les sujets suivants :

- L'inscription des questions posées par les citoyens lors des périodes de questions dans le bulletin municipal;
- L'arrêt du service internet et le sort de la tour située sur le Chemin du Phare;
- La formation à venir pour les premiers répondants en incendie;
- Modifier la collecte future des ordures et des matières recyclables par l'installation de compacteurs au Centre de récupération;
- L'aménagement de la salle communautaire et les recommandations de l'étude sur la bibliothèque;
- Demander à Transport-Vas-y un arrêt au quai de L'Isle-Verte, lors du transport par bateau, et à l'héliport de Cacouna-est, lors de transport par hélicoptère ou par pont de glace;
- La tenue d'un exercice commun des services d'urgence (santé et incendie) au courant de l'année.

### 16. Levée de l'assemblée

#### **Résolution numéro 15.11.07.27**

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 11 h 40.

---

Léopold Fraser, maire

---

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.